

Image not found or type unknown



regroupement familial

Par **Ojls**, le **27/10/2024** à **15:40**

Bonjour je suis intérimaire j'ai mes 12 bulletin de payes j'habite seul je remplis les conditions au niveau de logement pour accueil, j'ai un titre de séjour vie privé familiale. Je remplis les conditions au niveau des revenus et je suis marier avec ma femme que je dois fais venir en France. Ma question est de savoir si je peux fais la demande de regroupement familiale avec les fiches de payes de 12 D'intérim ?. A l'attente de votre réponse merci.